



• BIO EN HAUTS-DE-FRANCE •



Plan BIO
Hauts-de-France

*Observatoire régional de
l'agriculture biologique*

Les cahiers de l'ORAB *n°1 / juin 2018*



**DÉVELOPPEMENT DU LÉGUME
DE PLEIN CHAMP BIO :**
état des lieux, enjeux et perspectives
en région Hauts-de-France

SOMMAIRE

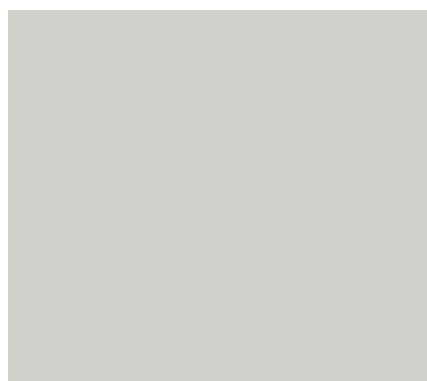
Préambule	P3
Le légume de plein champ bio, un marché dynamique en origine France	P4
Une opportunité de développement et de relocalisation en région	P4
Parts de marché 2016 en légumes frais bio	P5
Organisation de la filière légume de plein champ en région	P6
Détour historique sur la structuration de la filière LPC conventionnelle	P6
Schéma d'organisation de la filière biologique régionale	P7
Légume de plein champ : de la parcelle au consommateur final	P8
Evolution du nombre d'acteurs notifiés en bio	P9
Centre de décisions des acteurs de 1ère mise en marché des LPC bio	P9
Le LPC dans les assolements régionaux : quelles dynamiques ? Quelles tendances ? Quels enjeux ?	P10
Etat des lieux des dynamiques de développement du LPC bio en région depuis 2012	P10-11
Un recours croissant à l'irrigation	P12
Un nombre d'espèces de légumes cultivées croissant chez les producteurs bio	P12
Le profil des producteurs de LPC évolue : conversion croissante des légumiers conventionnels	P13
Un gradient régional du nombre et du type de producteurs	P14
Développement du LPC dans les assolements : quelles trajectoires à l'œuvre en région ?	P15
Enjeux et recommandations pour la filière	P16-18
Recommandations pour l'avenir de la filière	P18

Préambule

L'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique en Hauts-de-France, outil de prospective du Plan Bio régional, vise à mesurer le développement de l'agriculture biologique en région et d'en analyser les enjeux socio-économiques afin de les partager avec l'ensemble des parties prenantes de la filière.

Ce premier numéro présente un état des lieux de la filière Légume de Plein Champ (LPC) bio en région Hauts-de-France. La définition du LPC retenue dans le cadre de notre étude est celle proposée par AGRESTE qui considère le LPC comme « des cultures légumières sur des parcelles aussi affectées à d'autres cultures, en opposition aux parcelles maraîchères toujours consacrées à des légumes au fil des campagnes ». Dans le cadre de l'étude, nous avons enrichi cette définition en considérant les systèmes de production de LPC Bio en région Hauts-de-France dans lesquels le légume est cultivé sur une surface relativement importante (> 0,5ha par légume), de façon fortement mécanisée et destiné principalement à un circuit de commercialisation long. Dans ce cadre, la pomme de terre a été intégrée à l'étude.

La région ayant connu un développement significatif du LPC bio entre 2012 et 2017, cette période nous servira de référence pour la majorité des indicateurs étudiés.



Le légume de plein champ bio, un marché dynamique en origine France :

Une opportunité de développement et de relocalisation en région

La capacité de production de la filière légume conventionnelle dépasse la demande du marché intérieur. En conséquence, une part importante de la production est expédiée en France et à l'étranger, contrairement à la production de LPC bio quasi exclusivement destinée au **marché intérieur**. Malgré des coûts de production plus élevés que dans les pays limitrophes (Belgique, Pays-Bas...), le bassin de production des Hauts-de-France est compétitif et stratégique pour la filière légumière nationale, grâce notamment à **l'importance de l'origine France** exigée par les consommateurs et les distributeurs.

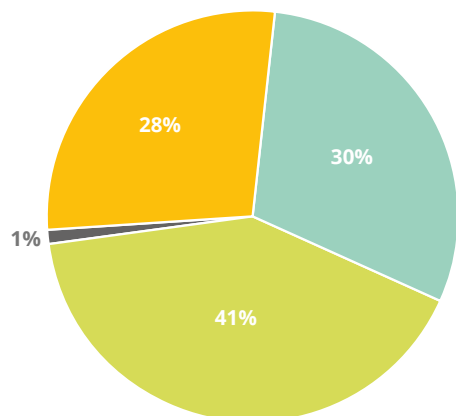
La comparaison des ventes de produits entre le marché alimentaire général et le marché bio révèle par ailleurs que les **fruits et légumes sont le principal moteur de la consommation bio**. S'ils ne représentent que 12% des ventes en alimentation générale, ils représentent 19% du marché bio (*source agence bio / AND International*).

En 2016, la consommation de légumes bio a connu une **augmentation de 28%**. Cette croissance s'observe dans tous les circuits de distribution et notamment les GMS qui, avec une croissance de 63 millions d'euros en 2016 de leur chiffre d'affaires, soit une augmentation de +49% de CA par rapport à 2015, ont fortement accéléré le développement de la vente de légumes dans leurs rayons. Les magasins spécialisés restent néanmoins leader de la distribution de légumes bio avec 41% des parts de marché en 2016 (*source agence bio / AND International*).

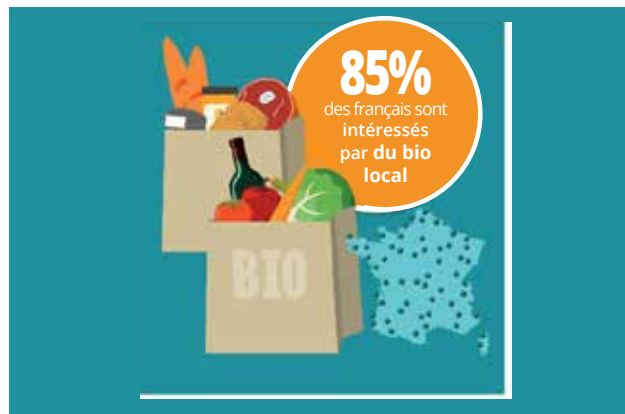
Chiffre d'affaires en millions d'euros	GMS	magasins spécialisés	artisans commerçants	vente directe	TOTAL
2015	127	202	5	156	490
2016	190	255	6	176	626
Evolution 2016/2015	+ 49%	+ 26%	+ 37%	+ 13%	+ 28%
Parts de marché 2016	30%	41%	1%	28%	100%

(Chiffre d'affaires et parts de marchés en légumes frais bio - source agence bio / AND International)

Parts de marché 2016 en légumes frais bio



- GMS
- Magasins spécialisés
- Artisans commerçants
- Commerçants vente directe



source : Agence bio

L'une des particularités du marché biologique est **l'exigence des consommateurs pour une origine locale** des produits bio. Ce signal a très vite été intégré par les distributeurs qui cherchent à relocaliser leurs achats, non seulement pour **sécuriser leurs approvisionnements** mais aussi pour répondre à cette exigence des consommateurs. La recherche d'une origine France est un moteur déterminant pour le développement de la filière régionale.

Dans ce contexte, le taux d'approvisionnement hors France est relativement faible. Il s'élève à 30% en 2017.

70% des légumes frais consommés sont donc d'origine Française, avec quelques disparités en fonction des espèces.

	Origine France	UE	Tiers	Millions €
2017	69,80%	25%	6%	335
2016	74,90%	20%	5%	313

Source : Agence bio

Evolution de l'origine France de 3 espèces de légumes

Espèce	2014	2015	2016	Commentaire
Oignon	43%	57%	60%	Progression régulière de la production française d'oignons
Carotte	70%	79%	74%	Développement plus rapide de la demande que de l'offre française
Pomme de terre	88%	94%	83%	Mauvaise récolte 2016 et arrivée précoce de volumes d'importations avec plus d'un mois d'avance par rapport à 2015

Bien que nous observions des dynamiques de conversions significatives en légume de plein champ, les caractéristiques de ce marché bio, dynamique et exigeant en origine France, constituent encore un potentiel de débouché local important pour les polyculteurs régionaux. Cette demande intérieure croissante couplée à l'exigence d'une origine France est une différence significative avec le marché du légume conventionnel.

Organisation de la filière en région

Détour historique sur la structuration de la filière LPC conventionnelle

La structuration de la filière Légumes Plein Champ conventionnelle dans la région

- Aujourd'hui, la filière LPC est principalement structurée pour trois légumes que sont les endives, le chou-fleur et la salade frisée fine. Les organisations de producteurs (OP) gèrent ainsi 90% de la production de chou-fleur. Ce ratio atteint même les 95 % pour l'endive et avoisine les 100 % pour la frisée fine.

En revanche, pour d'autres produits, la structuration est plus faible : environ 50 % des oignons passent par les OP, et c'est moins d'un tiers pour les autres légumes. Les prix du chou-fleur sont fixés au marché au cadran. Pour les autres légumes, le gré à gré est plus largement utilisé, ce qui ne donne quasiment pas de pouvoir de négociation aux producteurs, notamment en cas de surproduction.

La plupart du temps, il n'y a pas de contractualisation dans la filière, ce qui est particulièrement compliqué pour tous les légumes qui ne se stockent pas (légumes feuilles et légumes fruits notamment).

- De manière générale, la structuration est peu marquée : la filière est pour partie organisée autour de différentes coopératives ayant leur fonctionnement propre (Marché de Phalempin, France Endive...).
- Pourtant, dans les années 70-80, l'Union régionale artoisienne des marchés aux enchères (URAME) avait essayé de structurer la filière légume, mais cette tentative n'a finalement pas abouti.
- Par la suite, en 1983, le comité économique des fruits et légumes du Nord de la France crée la marque collective régionale « Perle du Nord » afin d'assurer la gestion de marché et la stratégie dans un premier temps pour les endives et ensuite pour le chou-fleur et la frisée fine.

Premiers enseignements pouvant être tirés pour la structuration de la filière Légume Plein Champ Bio

- La fixation des prix est mieux gérée par les organisations de producteurs qui prennent en compte et valorisent toutes les étapes de la chaîne (de la production à la commercialisation), alors que les producteurs seuls s'arrêtent souvent aux coûts de production et de conditionnement.
- Les cultures de légumes sont aléatoires ce qui complexifie la contractualisation. Cependant, elle pourrait être davantage développée pour les légumes tubercules ou racines, moins périssables et dont la récolte peut être étalée dans le temps.
- Les opérateurs belges, qui développent leurs activités dans le légume de plein champ conventionnel, pourraient également prendre une place importante dans la filière bio.

Schéma d'organisation de la filière biologique régionale : diversité des acteurs et des circuits de commercialisation



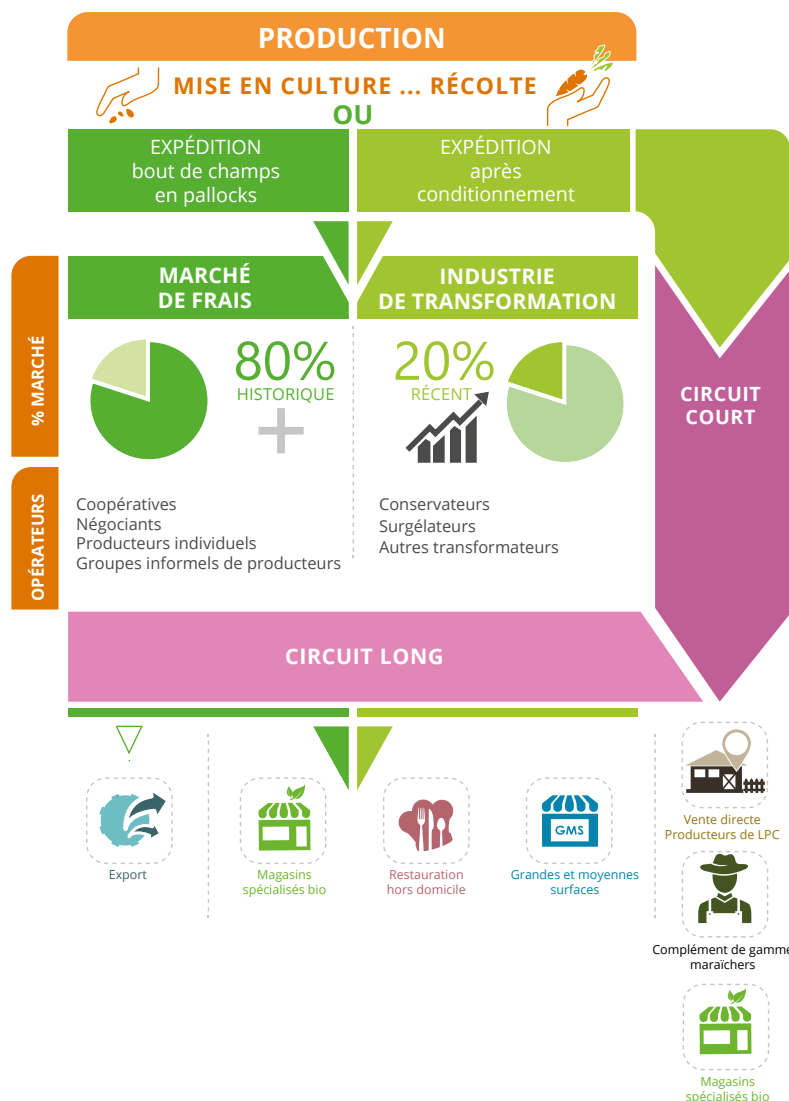
Ce schéma regroupe les principaux metteurs en marché de LPC nio. Nous avons fait le choix de les caractériser selon leur degré de spécialisation :

- **Les spécialistes** : leur métier se concentre sur un seul produit.
- **Les généralistes avec un cœur de marché** : ils collectent une gamme de produit assez étendue, plus ou moins large selon les opérateurs. Ils sont leader pour le « cœur de marché » et /ou leur activité repose fortement sur la/les production(s) cœur de marché.
- **Les généralistes** : leur activité repose sur une diversité de production sans que l'une prédomine par rapport aux autres. Ils sont en capacité de valoriser un maximum d'espèces.

Interprétation du schéma :

- Une spécialisation des opérateurs économiques sur certaines espèces.
- Absence d'opérateurs 100% bio dans l'industrie contrairement au marché du frais. La transformation se développe au sein de grands groupes mixtes.
- Les opérateurs économiques positionnés sur le marché du frais abondent également le marché de la transformation.
- L'industrie de transformation peut correspondre à une valorisation des légumes frais dont les calibres ne correspondent pas aux normes du marché de frais. Les produits peuvent être collectés par des transformateurs non collecteurs mais également par des transformateurs collecteurs qui apparaissent dans le schéma.
- On considère que 90% des LPC sont contractualisés. On contractualise ce qu'on sait produire. Le marché est indexé dans sa majorité aux capacités techniques et productives, ce qui permet de limiter le risque d'inadéquation entre l'offre et la demande.

LE LEGUME DE PLEIN CHAMP : DE LA PARCELLE AU CONSOMMATEUR FINAL

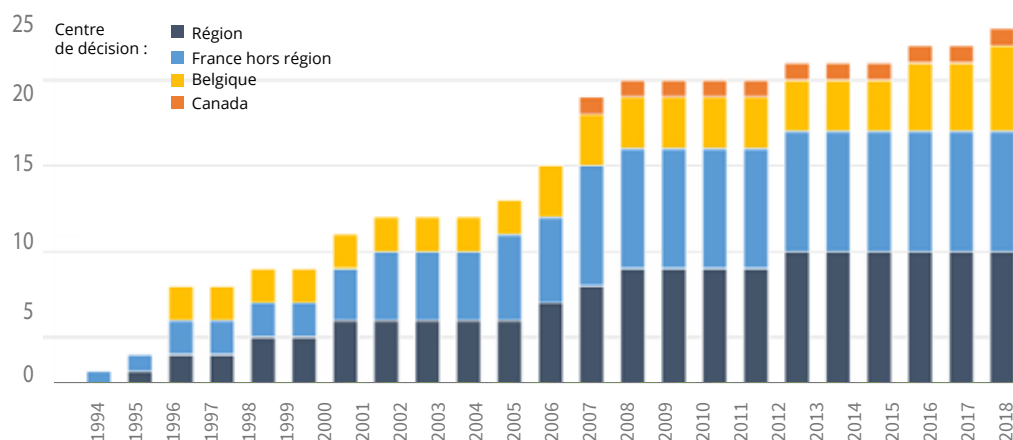


Interprétation du schéma :

- On observe une diversité de circuits de commercialisation sur le marché bio. C'est une caractéristique de ce marché, comparativement au marché conventionnel davantage concentré au sein de quelques acteurs.
- On remarque une volonté croissante des producteurs souhaitant s'investir en aval de la filière, notamment par le développement d'outils de conditionnement, stockage...
- Les producteurs de LPC prennent parfois en charge le conditionnement et livrent en direct le marché de demi-gros, de grossistes voire centrales de distribution. Ces flux ne sont pas majoritaires mais ils existent. L'intérêt de passer par un collecteur réside dans : la mutualisation des outils post-récolte (nettoyage, calibrage, conditionnement) mais également la massification de l'offre (en termes de volumes et de diversité de production pour les opérateurs généralistes, et en terme de négociation collective des prix.
- Dans les circuits courts, la vente directe en magasins spécialisés est également une caractéristique du marché bio. Peu de vente directe magasin GMS, mais en devenir.
- Le service rendu par les opérateurs économiques diffère en fonction des collecteurs : fourniture d'intrants, transport, conditionnement, conseil technique, stockage, appui financier, valorisation de la diversité des espèces cultivées, encouragement aux dynamiques de groupe...



Evolution du nombre d'acteurs notifiés en bio



Le graphique ci-dessus indique le nombre d'opérateurs de première mise en marché du légume de plein champ en fonction de leur date de premier engagement bio. Attention !

Le démarrage d'une notification pour l'activité bio ne signifie pas que les opérateurs font appel à des producteurs en région. Ils sont présents mais peuvent être notifiés uniquement pour la partie distribution.

Dans les faits, on observe une forte croissance de l'approvisionnement dans les Hauts-de-France, y compris pour les acteurs dont le centre de décisions se situe à l'extérieur du territoire.

En reprenant la typologie des acteurs de première mise en marché, on constate que les centres de décision sont liés à la diversité des produits travaillés et à la destination du marché, en frais ou transformé.

Ce sont des structures implantées en France qui s'orientent vers le marché de frais. Concernant la pomme de terre, toutes les structures sont en région. Les généralistes se trouvent également dans les Hauts-de-France. Par contre, les généralistes avec un cœur de marché ne se situent pas en région. Les industriels sont globalement des acteurs de plus grande taille ayant une activité de collecte nationale voire internationale, avec un développement de la présence des acteurs belges.

Centres de décisions des acteurs de 1^{ère} mise en marché des LPC Bio

	MARCHÉ DE FRAIS	INDUSTRIE
Spécialistes	Acteurs régionaux mixtes	Acteurs nationaux et émergence d'acteurs internationaux (Belgique, Amérique) Exception régionale : chicorée
Généralistes avec un cœur de marché	Essentiellement acteurs nationaux (hors région)	Concerne spécialistes et généralistes avec un cœur de marché
Généralistes	acteurs régionaux	

Légume de plein champ bio dans les assolements régionaux : quelles dynamiques ? Quelles tendances ? Quels enjeux ?

Etat des lieux et dynamiques de développement du LPC bio en région Hauts-de-France depuis 2012

A l'échelle Hauts-de-France, il n'existe pas de synthèse portant spécifiquement sur les légumiers de plein champ bio tels que définis en préambule.

En évaluant la surface en maraîchage bio dans les Hauts-de-France, il est possible d'estimer la surface de légumes de plein champ bio cultivés en 2017 :

Type de données	Surface (ha)	Source
Surface totale en légumes	1 834	Agence bio 2017
Dont : Maraîchage Légumes de plein champ	700 1134	Estimation Bio en Hauts-de-France

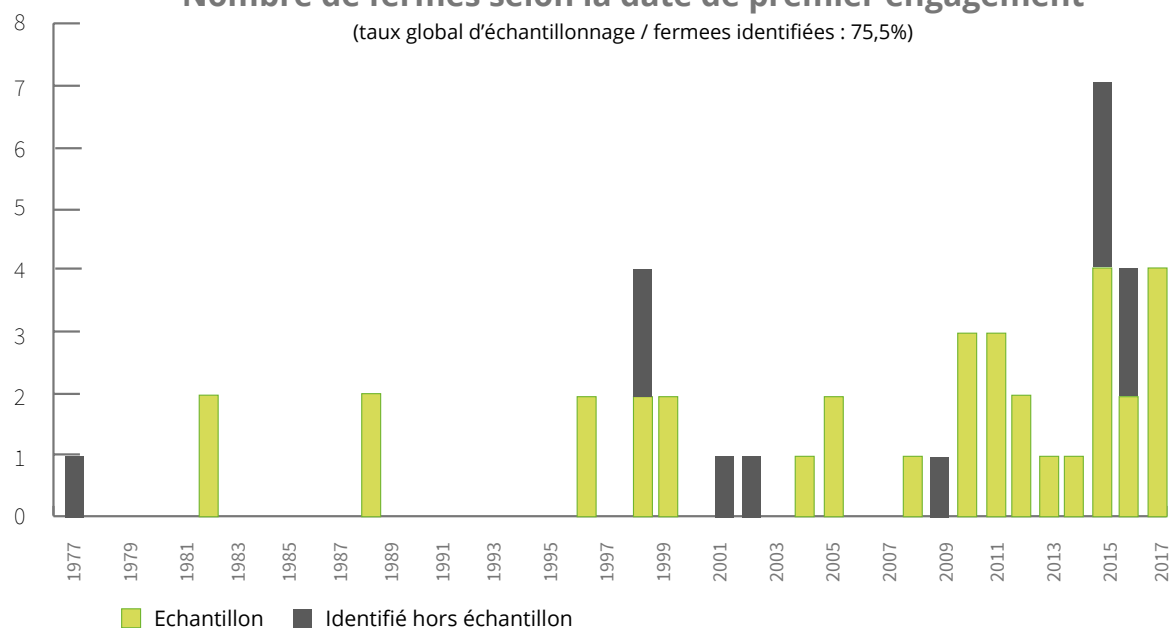
Une enquête a été menée chez les légumiers de plein champ identifiés par Bio en Hauts-de-France.

Sur 43 fermes, dont des regroupements de fermes, **32 ont répondu aux questions posées**.

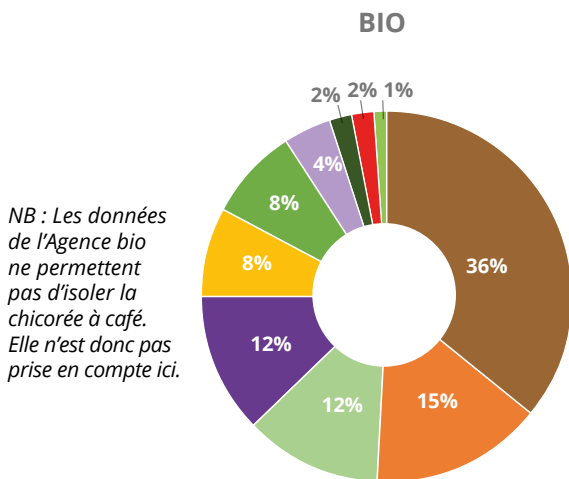
Le graphique suivant représente les fermes identifiées en fonction de leur date de premier engagement en bio. Les fermes ayant répondu à l'enquête apparaissent en vert clair.

Nombre de fermes selon la date de premier engagement

(taux global d'échantillonnage / fermes identifiées : 75,5%)



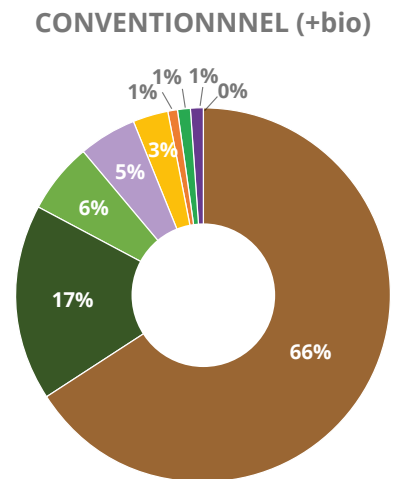
Parmi les principaux légumes cultivés en LPC et en maraîchage en région, l'assolement se répartit de la façon suivante :



NB : Les données de l'Agence bio ne permettent pas d'isoler la chicorée à café. Elle n'est donc pas prise en compte ici.

à partir de données agence bio 2017

1 368 ha



à partir du RPG 2016

162 120 ha

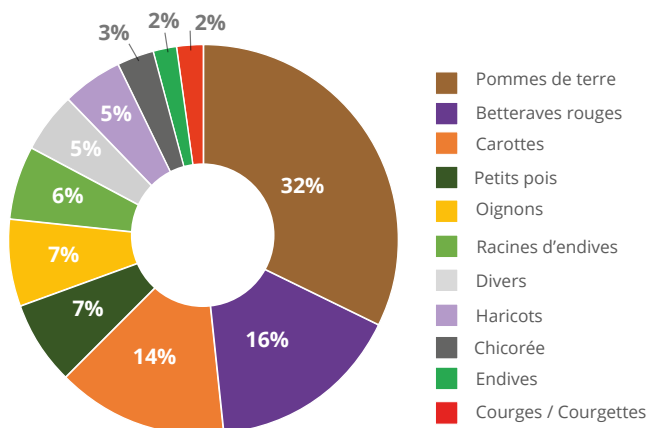
La comparaison des assolements légumiers bio et globaux en région Hauts-de-France montre une part importante de surfaces consacrées aux pommes de terre. Bien que cette culture ne soit généralement pas considérée comme un LPC en conventionnel, les spécificités liées à sa production et sa récolte ont conduit à la prendre en compte. Elle est souvent le premier légume démarré sur une structure bio non productrice de légumes.

Après la pomme de terre, on constate que le second légume conventionnel cultivé est le petit pois, contre la carotte en bio. Cela traduit une orientation plus forte des marchés conventionnels vers la transformation, tandis que le marché de frais reste majoritaire en bio. En pomme de terre, on estime à une bonne moitié la part des volumes destinés au marché de frais.

Quelle représentativité de l'enquête des légumiers de plein champ bio ?

Répartition surfacique des légumes de plein champ cultivés par les producteurs enquêtés

(données 2017)



à partir d'enquêtes ORAB 2018

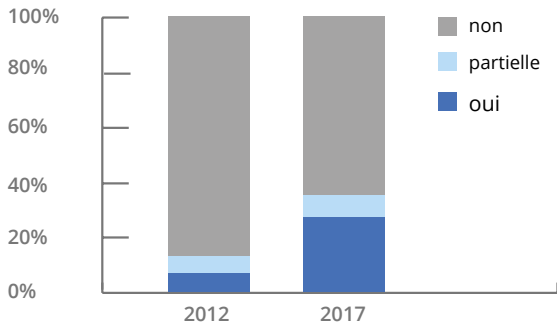
Les surfaces indiquées en « Divers » concernent des cultures peu présentes mais ayant été citées au moins une fois telles que : le poireau, le panais, le radis noir. La pomme de terre, ici considérée comme un légume de plein champ, concerne toujours la majeure partie des surfaces en LPC biologiques. Par contre, dans notre échantillon, nous constatons que le deuxième légume en surface est la betterave rouge, et non la carotte. Les écarts de surface représentés par les cultures s'expliquent par le caractère non exhaustif de l'enquête mais aussi la présence de surfaces maraîchères dans les données agrégées par l'agence bio.

Surface en LPC bio
enquêtée

604 ha

Un recours croissant à l'irrigation chez les producteurs bio

Part de producteurs de légumes de plein champ bio pratiquant en 2012 et 2017



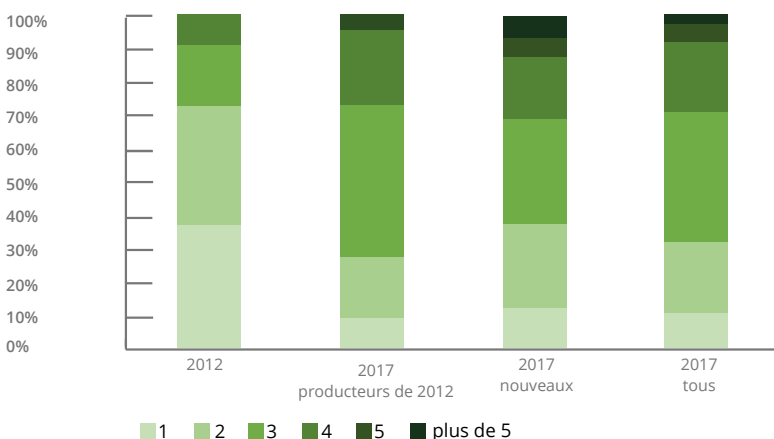
Ce graphique montre que la part de producteurs de LPC qui irriguent connaît une augmentation significative sur la période étudiée. Cette observation se vérifie quel que soit le contexte de démarrage du LPC. Ce recours croissant à l'irrigation s'explique par la recherche de sécurisation des rendements, que ce soit pour le producteur ou pour le metteur en marché.

Questionnements associés :

Cette irrigation croissante est-elle maîtrisée ou subie par les producteurs ? L'amortissement des investissements liés à l'irrigation peut entraîner une intensification des systèmes par l'augmentation du nombre d'espèces de légumes cultivées et impacter négativement à long terme la durabilité des systèmes.

- D'autres pistes de recherche peuvent-elles être explorées, en alternative à l'irrigation systématique, comme la recherche variétale ?
- Peut-on faire évoluer les cahiers des charges et les exigences de l'aval de la filière pour s'adapter au mieux aux caractéristiques de la bio ?

Un nombre d'espèces de légumes cultivées croissant chez les producteurs bio



Les $\frac{3}{4}$ des producteurs qui cultivaient un légume en 2012, cultivent au moins une espèce supplémentaire en 2017.

En 2012, un producteur cultivait maximum 4 espèces de légumes différents tandis qu'en 2017, le nombre maximum d'espèces cultivées par producteur s'élevait à 6 et plus. On constate cette augmentation du nombre d'espèces de légumes dans l'assolement chez tous les producteurs bio, qu'ils soient récemment ou anciennement convertis.

Les producteurs qui ne cultivent qu'une seule espèce produisent de la pomme de terre dans la moitié des cas ou des cultures spécifiques telles que l'endive ou le radis noir.

La diversification s'oriente majoritairement vers le développement de la betterave rouge, l'oignon et la carotte.

Cette diversité croissante des espèces dans les assolements est multifactorielle :

- Un **marché dynamique** toutes espèces confondues : un **déficit d'offre** chronique en région
- Recherche d'**amortissement des investissements**
- Une recherche de **dilution des risques** liés aux aléas de production sur l'une ou l'autre des espèces.

Chacune de ces espèces de légumes présente des caractéristiques particulières qu'il convient de connaître avant de se lancer. Le tableau suivant présente quelques-unes de ces caractéristiques :

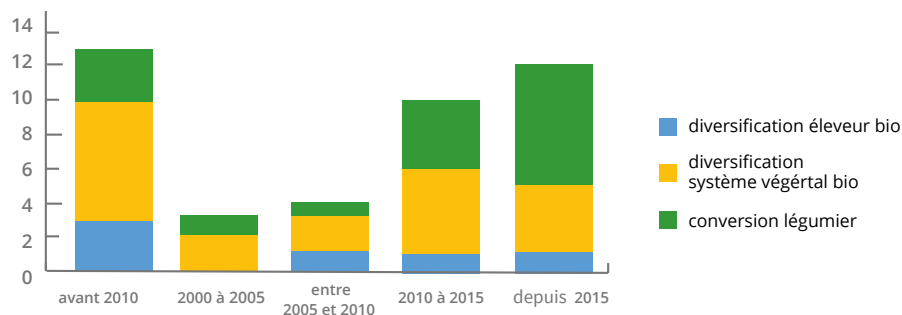
	Besoin en main-d'œuvre	Polyvalence du matériel	Exigence de savoir-faire	Niveau d'adaptation à l'introduction d'une nouvelle culture
Pomme de terre	+	Oui	+	Accessible
Betterave rouge	++	Oui	++	Gestion de la main-d'œuvre
Carotte	+++	Non	++++	Bouleversement du système
Oignon	++++	Non	++++	Bouleversement du système
Haricot / Petit pois	++	Non	+	Accessible
Chicorée endive et à café	+++	Non	++	Gestion de la main-d'œuvre
Courge	++	Non (quand mécanisé)	+	Accessible

Caractéristique des principales espèces de LPC cultivées en région - source Bio Hauts-de-France

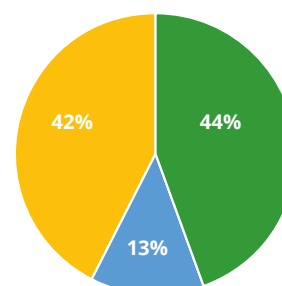
Le profil des producteurs de LPC évolue : conversion croissante de légumes conventionnels

Le LPC a historiquement démarré en région par la diversification de polyculteurs qui voulaient augmenter la valeur ajoutée en diversifiant leurs rotations, principalement en démarrant avec la pomme de terre, au milieu des années 90. L'introduction du légume dans ces systèmes était le fruit d'une diversification de polyculteurs bio : il s'agissait pour eux "d'apprendre" à faire du légume et à s'équiper en conséquence (matériel, capacité d'investissement, main d'œuvre...)

Contexte de démarrage de l'activité de légumes de plein champ en fonction de la période de 1^{er} engagement (échantillon : n=43)



En 2017 : répartition de producteurs de légumes de plein champ en fonction de leur contexte de démarrage (échantillon : n=43)



Les graphiques ci-dessus montrent un fort développement des engagements en bio avec une production de légumes de plein champ, qu'elle soit réalisée dans le projet de conversion ou a posteriori.

Aujourd'hui, la part croissante de légumes conventionnels opérant une conversion est une évolution qui bouleversera nécessairement la filière LPC. Cette filière réunit des typologies de systèmes et des profils de producteurs de plus en plus hétérogènes : hétérogénéité dans le matériel, dans la capacité d'investissement, dans la maîtrise technique du légume, dans la ressource et notamment l'emploi.

Les collecteurs et metteurs en marché cherchent tout d'abord à développer le légume bio chez les producteurs bio existants. Dans le contexte actuel de pénurie d'offre, une situation concurrentielle s'installe entre collecteurs pour capter des producteurs. Cette situation conduit progressivement les opérateurs économiques à envisager la conversion de leurs apporteurs historiques. Les nouveaux volumes de LPC bio en région seront donc de plus en plus le fruit de conversions de légumes conventionnels, incités à se convertir par leurs metteurs en marché. Ces producteurs possèdent déjà une forte maîtrise technique de la conduite de légume.

Questionnements associés :

- L'hétérogénéité croissante des systèmes de production de légumes en région permet de répondre à court terme une diversité croissante de marchés et de placer la région Hauts-de-France comme un bassin de production majeur en France : à terme, quelle co-habitation ou quelle concurrence entre producteurs de légumes ?
- Internalisation de l'accompagnement des conversions par les opérateurs économiques : comment trouver un équilibre entre les préconisations de l'opérateur et la nécessaire approche système ?

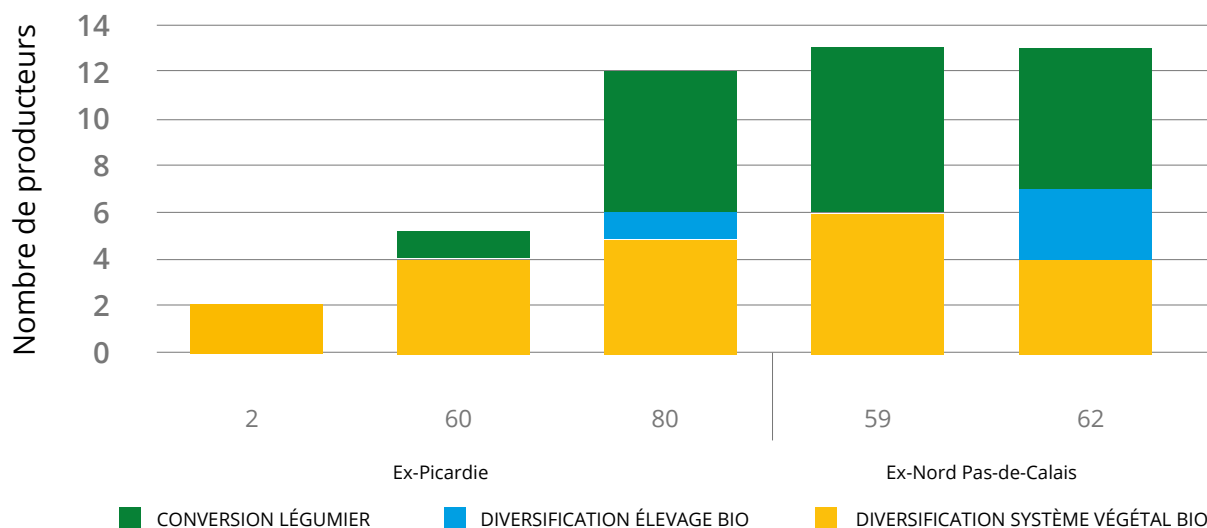
Un gradient régional du nombre et du type de producteurs

A l'échelle des Hauts-de-France, on constate un nombre plus important de producteurs de légumes de plein champ dans l'ex-Nord Pas-de-Calais qu'en ex-Picardie.

L'Aisne est le dernier département producteur de LPC. Dans l'Oise, on observe la présence de producteurs bio historique ayant introduit le LPC dans leur assolement. Le Nord, la Somme et le Pas-de-Calais montrent une typologie qui se ressemble d'avantage, mêlant producteurs historiques et nouveaux arrivants qui sont souvent des légumes convertis.

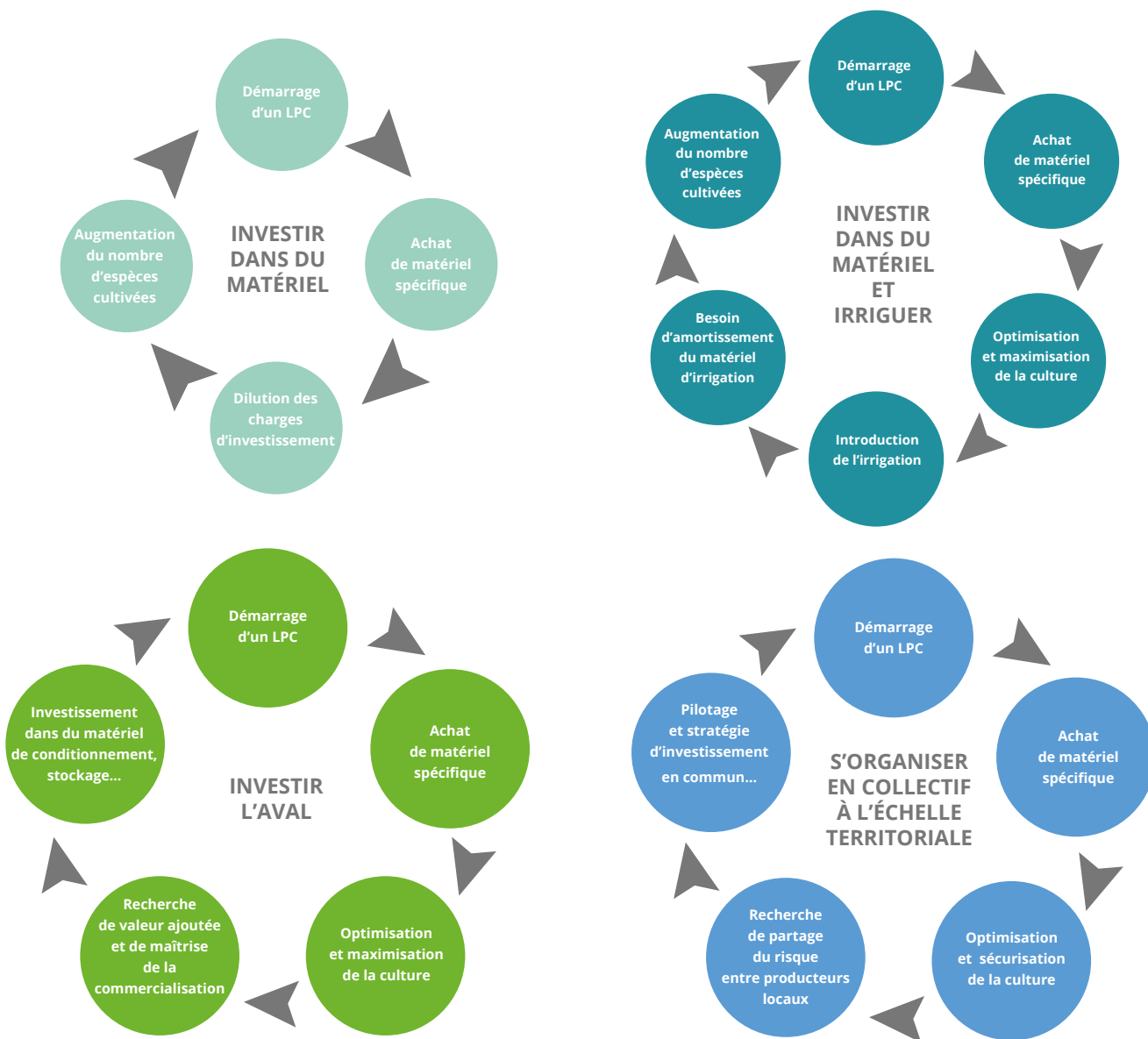
Une troisième phase devrait être observée à partir de 2018. Des légumes conventionnels produisant sur d'importantes surfaces commencent à développer le légume de plein champ sur le versant sud des Hauts-de-France.

Contexte de démarrage selon le département
(n=43)



Développement du LPC dans les assolements : quelles trajectoires à l'œuvre en région ?

Les stratégies des producteurs bio pour piloter le développement du LPC sur leurs fermes sont diverses. Nous avons représenté ici 4 trajectoires. Elles sont caricaturales, peuvent se combiner entre elles et ont vocation à montrer les grandes tendances à l'œuvre en région :



Les trajectoires décrites ci-dessus concernent les producteurs bio qui diversifient leur assolement avec du légume de plein champ et non les légumiers qui se sont convertis en bio. Si les problématiques des producteurs de légumes conventionnels peuvent différer, notamment du fait d'un équipement déjà présent sur la ferme, certaines actions proposées ici peuvent aussi les concerner. Quelle que soit la trajectoire du légumier de plein champ bio, un accompagnement adapté aux enjeux de chacun peut permettre d'acquérir les compétences et connaissances nécessaires à la réussite du système.

Un accompagnement est prévu dans le cadre du plan bio. Il se décline sous la forme :

- D'événements tels des tours de plaine thématiques et techniques, des démonstrations, des journées portes ouvertes, ect.
- Des formations : « Embaucher à plusieurs », « Cultiver des légumes de plein champ en bio », « Bilan grandes cultures » et d'autres disponibles sur l'agenda des formations bio en Hauts-de-France ;
- Un accompagnement individuel : cartographie interactive du matériel de désherbage mécanique, diagnostic de conversion, étude technico-économique, etc.

Questionnements associés :

- Jusqu'à quel niveau d'intensification peut-on aller sans compromettre la durabilité des systèmes ?
- Comment impulser, encourager, multiplier les dynamiques collectives entre producteurs ?

Enjeux et recommandations pour la filière

● Marché :

- Le marché français du légume bio connaît une **croissance continue à deux chiffres**
- L'origine France exigée par les consommateurs et distributeurs est le principal moteur du développement de la filière en région

● Caractéristiques de la région :

- La région Hauts-de-France est identifiée par les opérateurs économiques nationaux comme un **bassin de production** de LPC Bio Français **stratégique**
- **Systèmes de productions adaptés** notamment par la taille des exploitations qui facilite des rotations plus longues
- Une production qui facilite la substitution de betteraves sucrières pour la conversion de polyculteurs
- Un **contexte pédoclimatique favorable**
- Un **maillage d'acteurs** dense : producteurs, metteurs en marché, transformateurs, services

● Organisation de la filière :

- Actuellement, plus **faible volatilité des prix** des légumes bio comparativement à la situation conventionnelle
- **Diversité des circuits de commercialisation**, pas de situation monopolistique
- Taux de **contractualisation** des LPC bio plus important qu'en conventionnel
- **Réactivité** des légumiers conventionnels à convertir leurs systèmes à la bio, par une maîtrise technique du légume et une incitation

● Marché :

- Un marché intérieur en **constante croissance** couplé à une **exigence forte en origine France** des distributeurs

● Caractéristiques de la région :

- Une filière dynamique qui contribue au **renouvellement des générations** et à l'installation de jeunes agriculteurs
- De la **valeur ajoutée** à capter pour l'agriculture régionale
- Un **gisement d'emplois** pour la région rémunérateurs. À l'avenir, le maintien de prix sera une condition pour continuer à valoriser la main d'oeuvre.

● Organisation de la filière :

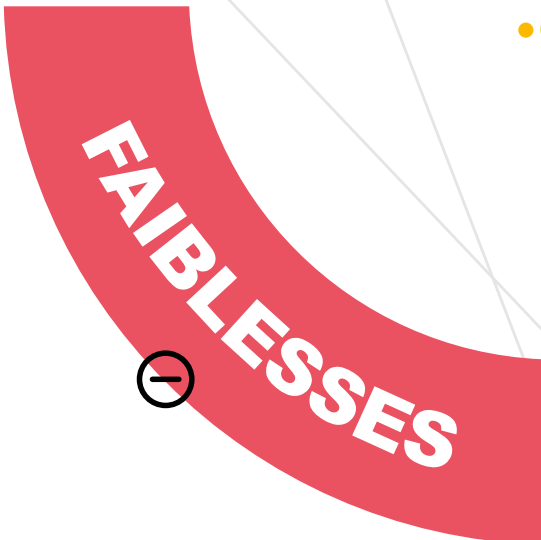
- Un intérêt croissant chez les producteurs et opérateurs du légume pour la production bio : un **potentiel de développement important**.

FORCES



OPPORTUNITÉS





FAIBLESSES

- **Marché :**

- Le marché bio Français est contrasté : les habitants des Hauts-de-France ne dépensent que 54 € / an en produits bio contre 104 € par le consommateur moyen Français (dernière région Française)
- Le marché de la **transformation** (surgélation, conserverie...) se développe **uniquement au sein de grands groupes mixtes**

- **Organisation de la filière :**

- **Des prix de vente parfois déconnectés des coûts de production** : soit par méconnaissance des coûts de production chez les producteurs, soit par une dilution du prix dans un volume d'activité bio et conventionnel chez le metteur en marché
- **Absence d'outils d'information et de régulation** permettant d'anticiper un déséquilibre du marché à l'échelle de la filière



MENACES

- **Système de production :**

- Une diversité croissante des systèmes de production (profils, taille, niveau d'investissement et d'intensification...) qui entraîne une **hétérogénéité croissante des coûts de production** chez les producteurs de légumes : cohabitation possible ou concurrence à long terme ?
- Un **modèle de développement** non maîtrisé par les producteurs : perte de fertilité biologique et physique à long terme, perte d'autonomie décisionnelle, dépendance économique
- Tension entre le maintien d'un règlement bio exigeant et **l'intensification des pratiques**

- **Organisation de la filière :**

- **Possibles déséquilibres** offre / demande et demande / offre
- Internalisation croissante des démarches de conversions chez les OE et présence croissante d'IAA conventionnelles qui diversifient le marché de la transformation en investissant dans des gammes bio : **quelles évolutions de leurs pratiques / adaptations avec les particularités de la bio ?**
- **Cloisonnement de l'information, manque de circulation de l'information** sur les besoins et demandes du marché entre tous les acteurs
- Augmentation du nombre d'opérateurs économiques dont les centres de décision sont situés à l'étranger.

Recommandations pour l'avenir de la filière :

- Assurer la complémentarité des systèmes de distribution de légumes pour répondre à la diversité des systèmes de production, du système maraîcher au système légumier de plein champ
- Favoriser l'interconnaissance entre les systèmes de production
- Mesurer la rentabilité du système de production à l'échelle de la rotation et non pas à l'échelle du LPC
- Assurer la valorisation du légume de plein champ en synergie avec les autres cultures de la rotation (céréales, protéagineux, luzerne, cultures de diversification) en favorisant les coopérations entre collecteurs de légume de plein champ et collecteurs de céréales protéagineux pour dépasser les intérêts particuliers et préserver les intérêts de l'ensemble de la filière
- Développer les bonnes pratiques de contractualisation : emblaver ce qui est commercialisé ; expérimenter des conventionnements multipartites ; expérimenter des dispositifs de construction du revenu contractualisés (ex : dispositifs basés sur un objectif de CA à l'hectare) ...
- Dans un contexte de marché porteur, s'assurer que les producteurs connaissent les exigences de la production de LPC : main-d'œuvre, maîtrise technique, mécanisation...
- Favoriser l'émergence de collectifs agricoles pour relever les défis de production : mutualiser le matériel, partager la main-d'œuvre, mutualiser les compétences...
- Maintenir un équilibre entre un degré d'autonomie suffisant des producteurs et une offre de services pertinente (fourniture d'intrants, logistique, conseil technique...)
- Mettre en place des outils de partage d'information et de régulation permettant d'anticiper un déséquilibre du marché.
- Au-delà de l'accompagnement de la conversion des producteurs, encourager la conversion des pratiques des acteurs de l'aval de la filière pour mieux s'adapter aux particularités de la bio.





Cette publication du Plan Bio a été réalisée par :



• BIO EN HAUTS-DE-FRANCE •

Site Phalempin – Siège social :

26 rue du Général de Gaulle, 59133 PHALEMPIN | 03 20 32 25 35

Site Amiens :

14 rue du 8 mai 1945, 80090 AMIENS | 03 22 22 58 30

www.bio-hautsdefrance.org

Plan bio financé par :



ORAB en partenariat avec :

